



HAL
open science

Étudier les femmes des ministres au temps de Louis XIV

Pauline Ferrier-Viaud

► **To cite this version:**

Pauline Ferrier-Viaud. Étudier les femmes des ministres au temps de Louis XIV. *Hypothèses*, 2015, 18 (1), pp.287. <10.3917/hyp.141.0287>. <hal-03658934>

HAL Id: hal-03658934

<https://hal.science/hal-03658934v1>

Submitted on 4 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Pauline Ferrier-Viaud

Maîtresse de conférences en histoire moderne

Université d'Artois – Centre de Recherche et Etudes Histoire et Société
(CREHS)

« Étudier les épouses des ministres de Louis XIV : utiliser et dépasser la prosopographie »

Hypothèses, n°18, décembre 2015, p. 287-298.

Étudier les femmes des ministres au temps de Louis XIV

Utiliser et dépasser la prosopographie

Pauline FERRIER-VIAUD

L'histoire sociale connaît depuis plusieurs années un renouvellement, grâce à la multiplication des études prosopographiques : cette démarche est notamment devenue un outil de premier plan pour connaître les groupes sociaux, les réseaux, les ascendances, les alliances des individus concernés. Les épouses des ministres de Louis XIV forment une nébuleuse dont les contours doivent être précisés, au sein de laquelle jouent ces réseaux familiaux, politiques, économiques et religieux, qu'il faut déceler et démêler. La prosopographie, entendue comme la recherche des caractéristiques communes à un groupe défini par des critères a priori, est d'une grande utilité pour comprendre qui étaient les épouses des ministres entre 1661 et 1715. En effet, la méthode visant à établir la prosopographie de ce groupe fait apparaître des données en série qui peuvent être cumulées (origines géographiques et sociales, fortune, nombre d'enfants, fonctions curiales) et ainsi donner un état des lieux précis concernant cette population féminine noble, proche du pouvoir royal. Cependant, notre étude ne vise pas l'établissement d'un tableau comparatif, ou d'un dictionnaire : le nombre des femmes qui entrent dans ce groupe étant réduit, les sources à notre disposition ne pouvant pas toutes être produites en série, la démarche première de prosopographie doit être « dépassée » pour produire une analyse historique différente. Par conséquent, il est ici question de montrer comment notre étude mobilise la méthode prosopographique et en tire des avantages certains, tout en allant au-delà dans les résultats proposés. Le travail initial utilise donc la prosopographie par la définition d'un groupe d'étude, par la compilation de sources en série, par la comparaison de ces documents, afin de s'intéresser au groupe lui-même et de retracer des invariants au sein de celui-ci. Cependant, les résultats escomptés ne seront pas présentés sous la forme d'une prosopographie à proprement parler, pour centrer le regard sur les individus eux-mêmes, dans la perspective de leurs activités, et non seulement de leurs caractéristiques généalogiques. Alors que les premiers travaux en histoire des femmes visaient à l'établissement de sommes de connaissances sur le statut féminin à travers les siècles tels, dans les années 1960, l'*Histoire mondiale de la femme*, dirigée par

Pierre Grimal¹, ou vingt ans plus tard l'*Histoire des femmes en Occident*, dirigée par Georges Duby et Michelle Perrot², d'autres travaux ont favorisé des recherches sur les femmes des élites³, et leur rapport avec le pouvoir⁴; derniers axes de travail dans lesquels une recherche sur les épouses des ministres de Louis XIV pourrait s'insérer. Cette étude vise alors d'abord à dégager les logiques qui émanent du groupe intitulé « femmes/épouses de ministres sous le règne de Louis XIV » : origines sociales, types de mariage conclus (homogamie, hypergamie masculine ou féminine, endogamie), activités familiales et curiales, fortune. L'utilisation de la démarche prosopographique, notamment par la compilation de documents en série (contrats de mariage, inventaires après décès, documents généalogiques) permet alors de définir ce que signifie « être une épouse de ministre sous le règne de Louis XIV ». Cependant, l'impossible compilation de documents identiques pour chacune des femmes du groupe constitué, pour des raisons de production ou de conservation, nous pousse à dépasser l'objectif qui consisterait à établir la prosopographie des épouses des ministres au temps de Louis XIV, pour nous consacrer à une étude plus vaste, en utilisant notamment des documents du for privé. Au-delà du groupe, il est donc question de faire l'histoire des personnes, de dégager des trajectoires féminines et des stratégies singulières dans la société du XVII^e siècle. En ce sens, étudier les épouses des ministres de Louis XIV impose donc d'utiliser la démarche prosopographique, mais également de la dépasser. De manière concrète, la réflexion qui nous occupe ici vise à montrer que la prosopographie, entendue comme la collecte d'informations sur les personnes composant un groupe social, est un outil pour travailler sur des acteurs (des actrices) afin de retracer leurs quotidiens et leurs rôles. La démarche prosopographique, qui vise à retrouver les personnes constituant un groupe social, est en ce sens un préalable à un travail d'analyse dont il s'agit ici de donner quelques pistes de la réflexion. Cette démarche rejoint celle qu'a choisie Simon Surreaux dans sa thèse sur les maréchaux de la France du XVIII^e siècle⁵, ou encore Neithard Bulst⁶ dans sa réflexion sur

¹. *Histoire mondiale de la femme*, P. GRIMAL dir., Paris, 1965-1967.

². G. DUBY et M. PERROT, *Histoire des femmes en Occident*, Paris, 1991-1992.

³. M-T. RAEPSAET-CHARLIER, *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial (I^{er}-II^e siècles ap. J.-C.)*, Louvain, 1987.

⁴. I. POUTRIN et M-K. SCHAUB, *Femmes et pouvoir politique : les princesses d'Europe XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, 2007.

⁵. S. SURREAUX, *Les Maréchaux de France des Lumières, Histoire et dictionnaire d'une élite militaire dans la société d'Ancien Régime*, Paris, 2013.

⁶. N. BULST, « La recherche prosopographique récente en Allemagne (1250-1650). Essai d'un bilan », dans *Prosopographie et genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde organisée par le CNRS et l'ENS de jeunes filles*, F. AUTRAND dir., Paris, 1986, p. 35-42.

prosopographie et l'*Historische Personenforschung*. La prosopographie apparaît alors comme un outil nécessaire à l'analyse qui en découle, et n'est donc pas une science auxiliaire. Notre propos compte deux parties distinctes, revenant sur les deux moments de la démarche de recherche adoptée : la première—s'intéresse à l'utilisation dynamique de la démarche prosopographique en expliquant quels ont été les critères de définition du groupe de travail, et quelles sont les sources disponibles pour l'étudier. Il s'agit donc de voir quels sont les apports de l'utilisation de la démarche prosopographique pour notre analyse, tandis que la seconde partie a pour objet de présenter quelques résultats et conclusions générales qui peuvent être données à ce moment du travail et s'intéresse notamment la question du dépassement de la démarche prosopographique par l'établissement d'une histoire des individus et des trajectoires.

Les bases du travail : définition du groupe et sources, la prosopographie à l'œuvre

Le premier travail de l'historien se proposant d'amorcer une étude prosopographique, est de définir son corpus, composé des personnes sur lesquelles son analyse va porter. La démarche prosopographique a été envisagée comme outil pour remplir des buts fixés préalablement : il a été question d'utiliser cette méthode comme façon scientifique de prouver un postulat émis en amont de l'analyse. Ainsi, au début du travail, l'idée que les femmes nobles du XVII^e siècle français avaient des rôles à jouer dans leurs couples, leurs familles, la Cour, la société a été adoptée, reprenant la thèse de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier pour les épouses des sénateurs romains des I^{er} et II^e siècles⁷. Puis, un corpus d'analyse général susceptible d'offrir suffisamment de résultats probants pour justifier et confirmer ce postulat a été envisagé. Par conséquent, les bases de définition du groupe lui donnaient une première cohérence : les femmes étudiées sont celles qui ont épousé des hommes ayant exercé une fonction de type ministériel sous le règne personnel de Louis XIV, entre 1661 et 1715, depuis la date de leur mariage, jusqu'à leur mort. En effet, cela permet de centrer le sujet sur une période qui a un sens sur les plans politique et historique, laissant supposer que les normes régissant le statut féminin étaient connues par toutes les femmes du groupe. Cependant, cette définition chronologique laisse suffisamment

7. M-T. RAEPSAET-CHARLIER, *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial...*, *op. cit.*

d'ouverture pour permettre des comparaisons entre des femmes de diverses époques : certaines ont connu la cour de Louis XIII, la période de régence, alors que d'autres sont nées à la fin des années 1680. Par ailleurs, définir ce qu'était un ministre sous le règne de Louis XIV est essentiel. Un « ministre » est un conseiller du roi qui siège au conseil d'En-Haut, le plus restreint, traitant essentiellement de politique étrangère. En suivant les définitions données par Bernard Barbiche⁸, il est apparu que pour obtenir un groupe cohérent en matière d'origine, de fortune, de rang, devaient être considérés sous l'appellation « ministres » les chefs des six départements de gouvernement (Affaires étrangères, Guerre, Maison du roi, Marine, Finances, Chancellerie) qui participent en outre aux conseils formant le Conseil d'État. Pour résumer, notre étude porte sur les épouses des secrétaires d'État, surintendants puis contrôleurs généraux des Finances et Chanceliers.

Les femmes qui nous intéressent ont été identifiées par un travail préalable suivant une typologie choisie⁹ :

- *Épouse d'un ministre d'Etat* : Paul de Beauvillier – Henriette Louise Colbert
- *Épouses des chanceliers* : Pierre Séguier – Madeleine Fabry ; Étienne II d'Aligre – Geneviève L'Huillier ; Louis Boucherat – Anne-Françoise de Loménie de Brienne ; Daniel-François Voysin – Charlotte Trudaine ; Louis de Pontchartrain – Marie de Maupeou
- *Épouses du surintendant et des contrôleurs généraux des Finances* : Nicolas Fouquet – Marie-Madeleine de Castille de Villemareuil ; Jean-Baptiste Colbert – Marie Charron ; Claude Le Peletier – Marguerite Fleuriau ; Michel Chamillart – Élisabeth-Thérèse Le Rebours ; Nicolas Desmaretz – Madeleine Béchameil de Nointel
- *Épouses des secrétaires d'État des Affaires étrangères* : Henri-Auguste de Loménie de Brienne – Louise de Béon ; Hugues de Lionne – Paule Payen ; Simon Arnauld de Pomponne – Catherine Ladvoat ; Charles Colbert de Croissy – Françoise Béraud ; Jean-Baptiste Colbert de Torcy – Catherine-Félicité Arnauld de Pomponne
- *Épouses des secrétaires d'État à la Guerre* : Michel Le Tellier – Élisabeth Turpin ; François-Michel le Tellier marquis de Louvois – Anne de Souvré ; Louis-Nicolas Le Tellier de Barbezieux – (1) Catherine-Louise de Crussol (2) Marie-Thérèse-Delphine Eustachie d'Alègre

⁸. B. BARBICHE, *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, 2001.

⁹. NB : Les ministres ayant exercé plusieurs charges n'ont pas été répétés : seule la première fonction exercée au sein du Conseil du Roi par un ministre a été consignée.

– *Épouses des secrétaires d'État à la Maison du roi et à la Marine* : Henri de Guénégaud, sieur du Plessis-Belleville – Isabeau de Choiseul ; Jean-Baptiste Colbert de Seignelay – (1) Marie-Marguerite d'Alègre (2) Catherine-Thérèse de Goyon de Matignon-Thorigny ; Jérôme de Pontchartrain – (1) Éléonore-Christine de la Rochefoucauld-Roye (2) Marie Hélène Rosalie Angélique de L'Aubespine

– *Épouses des Secrétaires d'État à la Religion Prétendue Réformée* : Louis II Phélypeaux de la Vrillière – Marie-Particelli ; Balthasar Phélypeaux de Châteauneuf – Marguerite de Fourcy ; Louis IV Phélypeaux de la Vrillière – Françoise de Mailly-Nesle

La liste ci-dessus proposée dénombre vingt-huit femmes, nées entre 1597 et 1689, dont le point commun premier est leur mariage avec un homme ayant exercé, sous le règne personnel de Louis XIV, une fonction de type « ministériel ». Il est essentiel de comprendre que ce sujet ne vise pas à l'étude de femmes au sens biologique du terme : l'intérêt est de préciser la différenciation juridique et sociale qui est naturellement faite entre hommes et femmes. Les normes juridiques contraignantes qui régissent le statut féminin dans les élites du XVII^e siècle, cèdent la place aux exceptions, qui apparaissent régulièrement dans les actes notariés (procurations, signature d'actes) qui montrent que les femmes elles-mêmes se sont emparées de ce statut dans la pratique, et ont su le contourner pour dépasser leur incapacité juridique. Le constat de départ de notre étude est donc le suivant : le statut féminin à l'époque moderne définit une subordination de la femme à l'homme. Elle est alors toujours placée sous l'autorité d'un père, d'un frère ou d'un mari, et ne peut agir en matière politique, judiciaire ou économique (domestique) qu'avec l'autorisation de ces hommes. Le but est de montrer que cette dépendance juridique féminine, qui place les femmes, pourrait-on dire, dans une position infériorité, ne doit pas être vue comme un carcan, mais plutôt comme une mesure de protection qui ménage des espaces de liberté dont s'emparent les femmes, et particulièrement les femmes des élites. La démarche prosopographique permet alors de compiler les documents faisant apparaître les moments d'activité des épouses des ministres, et de s'interroger sur des stratégies et trajectoires similaires au sein du groupe, définissant le groupe lui-même. Il faut donc se demander si être une femme de ministre permet une activité particulière (gestion des biens, de la fortune), ou s'il s'agit d'une caractéristique qui définit les femmes de la noblesse française du XVII^e siècle.

En revenant sur cette question de la définition et de la formation du groupe de travail, nous avons cherché à montrer quelle utilisation pratique

de la démarche prosopographique peut être faite, lorsque l'on s'intéresse à une série de personnes.

De plus, nous disposons de documents qui nous permettent d'esquisser le portrait de ces vingt-huit épouses. Les sources imprimées que sont les mémoires et journaux sur la cour ou encore les correspondances d'autres courtisans, sont autant de lieux qui regorgent de références aux femmes des ministres du roi. Pour ne citer que quelques auteurs dont les écrits ont été dépouillés à la recherche de mentions des femmes de ministres, pensons au marquis de Dangeau¹⁰, au marquis de Sourches¹¹, au duc de Saint-Simon¹², à la duchesse de Montpensier¹³, à l'observateur italien Primi Visconti¹⁴, ou encore à la Princesse Palatine¹⁵, belle-sœur du roi, rapportant à sa famille du Palatinat de nombreuses anecdotes sur la vie curiale sous le règne de Louis XIV. S'ajoutent à ces œuvres les articles des gazettes et revues, principalement du *Mercur Galant*, fondé en 1672. Le groupe des « femmes de ministres » ne se rencontre donc pas formé a priori dans l'esprit des contemporains : notre premier travail a consisté en la définition de ses contours par une recherche sur les individus supposés le composer, ce qui forme la spécificité de notre sujet. À ce moment de l'enquête, une grille d'analyse, née de la lecture comparée des auteurs mentionnés, fait apparaître plusieurs domaines dans lesquels les épouses de ministres s'investissent : la gestion des biens du couple et de la famille, les conseils de nature politique et juridique dispensés à leurs époux, l'éducation des enfants, la charité, la culture à travers la fondation de bibliothèques ou collections, et les stratégies mises en place au sein de la société de Cour afin de gravir les échelons des hiérarchies qui y existent. Le travail de recherche a également conduit à compiler des documents manuscrits aussi différents que riches et divers : actes notariés, généalogies, portraits, correspondances, lettres reçues, mémoires, lettres patentes, recettes, registres de gestion, actes d'achat, de vente, arpentage de terres. Ces sources manuscrites révèlent les mêmes domaines d'action découverts dans les sources littéraires, mais elles permettent de leur donner un aspect plus concret, et également de faire

¹⁰. DANGEAU (marquis de), *Journal du marquis de Dangeau, avec les additions du duc de Saint-Simon*, Paris, 1854.

¹¹. SOURCHES (marquis de), *Mémoires*, G.-J. DE COSNAC et A.-B. DE BROUSSILLON éd., Paris, 1882.

¹². SAINT-SIMON (duc de), *Mémoires du duc de Saint-Simon*, Paris, 1873

¹³. MONTPENSIER (duchesse de), *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, Maastricht, 1776.

¹⁴. P. VISCONTI, *Mémoires sur la cour de Louis XIV: 1673-1681*, Paris, 1988.

¹⁵. ORLEANS (duchesse d'), *Lettres de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine*, Paris, 1981.

entendre parfois la voix des épouses de ministres. Point original, le voici illustré par un exemple. Jusqu'ici deux cas de femmes écrivant à l'un de leur fils ont été recensés¹⁶, deux correspondances maternelles ayant été retrouvées. Ces deux correspondances peuvent être étudiées non pour elles-mêmes, mais pour ce qu'elles apportent à l'histoire des mères. Les études en histoire de la maternité et de l'éducation montrent que l'éducation des enfants¹⁷, sans considération de sexe, est confiée aux mères jusqu'à ce que ceux-ci atteignent l'âge de sept ans. À ce moment, les garçons « passent aux hommes » dit-on : dans la noblesse, ils sont confiés à des précepteurs et fréquentent davantage leur père et son entourage. Cependant, les deux correspondances maternelles retrouvées prouvent que la mère ne disparaît pas totalement de l'éducation de son fils, même lorsque celui-ci a atteint l'âge adulte. Ainsi, le dossier 4 du fonds 257 des Archives privées aux Archives nationales révèle que Marie de Maupeou écrivait régulièrement à son fils Jérôme de Pontchartrain dans les années 1694-1696, alors que Jérôme est en voyage de formation dans les ports français. Sa mère émet à ce moment des marques de son inquiétude et de son affection (« pour être plus concis ne m'y parlez que de vous, de votre santé, de ce que vous faites » dit-elle par exemple), mais elle se présente également comme une conseillère apportant des indices sur le comportement à tenir, notamment en ce qui concerne l'organisation du temps de travail, en lui indiquant qu'elle pourrait être la journée type du secrétaire d'État idéal :

\$\$\$\$C'est pourquoi je me ferais une bonne règle si j'étais à votre place, pour arranger mes journées : je me lèverais à sept heures, je me donnerais une heure pour ma petite prière, pour mon déjeuner, pour m'habiller et je travaillerais depuis huit heures jusqu'à midi, que j'irais à la messe. Et après je serais jusqu'à trois heures à parler à tous ceux qui me voudraient parler en dînant, et après dîner, et je travaillerais après dîner jusqu'à six heures, que je commencerais à me réjouir jusqu'à onze que je me retirerais pour me coucher. Si vous suiviez cette petite méthode, vous auriez du temps pour tout, et même pour m'écrire.\$\$\$\$

Marie de Maupeou, s'adressant à son fils de vingt ans, ultérieurement secrétaire d'État à la Marine parti en voyage de formation pour se préparer à cette future carrière, intervient comme mère conseillère et éducatrice, révélant qu'elle est capable de mobiliser des connaissances à transmettre à

¹⁶. Marie de Maupeou écrivant à son fils Jérôme de Pontchartrain : Archives nationales (AN), 257AP, dossier 4 / Anne de Souvré écrivant à son fils l'abbé de Louvois : BnF Manuscrits, Français 20052 (MF 27972).

¹⁷. Y. KNIEBIEHLER et C. MARAND-FOUQUET, *L'Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 1980.

son fils. Des connaissances qu'elle a acquises aux côtés de son époux Louis de Pontchartrain, contrôleur général des Finances et secrétaire d'État à la Marine et à la Maison du roi. Apparaît ici un enjeu intéressant : voir la façon dont le statut de femme de ministre joue sur la manière dont est envisagée le rôle maternel, particulièrement lorsqu'il s'agit d'élever un futur ministre. La présentation de ce cas très particulier, spécifique à Marie de Maupeou, montre combien il est intéressant de basculer vers une étude comparative d'individus, perçus dans leurs activités.

Du singulier au général : étude de cas et résultats sommaires, dépasser la prosopographie

Afin de montrer comment l'identification des femmes de ministres et leur étude sérielle permet de tirer des enseignements sur le groupe qu'elles forment, nous souhaitons proposer quelques conclusions auxquelles nous ont conduit notre analyse. Ceci permet également de constater que ces enseignements dépassent le cadre strict d'une prosopographie, et rejoignent une démarche complémentaire et différente visant à s'intéresser à des individus actifs, et non seulement à un groupe social et à sa place dans la société du XVIIe siècle.

Élisabeth Turpin, épouse de Michel Le Tellier, est née en 1608, et disparaît en 1698, tandis qu'Éléonore-Christine de la Rochefoucauld-Roye, épouse de Jérôme de Pontchartrain, est née en 1681, et meurt en 1708. Tant pour la durée de vie, que le moment de naissance, ou encore l'origine, les deux femmes sont totalement différentes. Car M^{me} Le Tellier, fille d'un maître des requêtes, est issue de la noblesse de robe, alors que M^{me} de Pontchartrain, fille d'un Grand Maréchal des armées du Danemark, est issue d'une branche cadette de ducs et pairs. Cependant, leur arrière-plan de vie est le même : mariage avec deux futurs secrétaires d'État, fréquentation de la Cour, investissement auprès de leur époux. C'est d'ailleurs sur ce point que les deux femmes peuvent être rapprochées. Les sources retrouvées pour Élisabeth Turpin (actes notariés principalement¹⁸) montrent son investissement dans la gestion des biens du couple et de la famille. Elle reçoit régulièrement des procurations de la part de son époux, afin de gérer ensuite les signatures de contrats, baux, ventes, constitutions de rente, et agit ainsi en tant que compagne de son époux. En ce qui concerne Éléonore-Christine, femme de Jérôme de Pontchartrain, les sources sont d'ordre

¹⁸. AN, Minutier Central, études LXXV et LXXXV.

privé¹⁹ : les deux époux ont entretenu une importante correspondance dans les années 1700. Dans cette correspondance, Jérôme de Pontchartrain demande régulièrement des conseils à sa femme sur des lettres qu'il a reçues, ou encore sur des attitudes à tenir à la cour. Éléonore-Christine apparaît donc comme une conseillère, et aussi comme une compagne pour son mari. Nous pouvons par conséquent remarquer que sur ce point, les femmes de ministres du règne de Louis XIV peuvent totalement être comparées aux femmes de l'aristocratie de manière plus générale, et pour d'autres périodes. Car alors que Jérôme est souvent critiqué pour son caractère emporté et ses faiblesses intellectuelles, les conseils prodigués par son épouse sur la conduite qu'il doit tenir lui permettent de compenser ses défauts, et d'assurer sa place en tant que secrétaire d'État. À plusieurs reprises, Jérôme avoue être aux ordres d'Éléonore au sujet de dîners auxquels il doit se rendre, ou de deuils qu'il doit porter par exemple. S'il peut s'agir d'une simple marque de politesse, observons tout de même que, dans la lettre numérotée 73 et écrite depuis le camp de Compiègne le 3 septembre 1698, Jérôme se vante de dîner chaque soir chez une personne différente (chez son cousin, chez le comte de Toulouse), selon les « ordres » que sa femme lui a donné. Ainsi, nous retrouvons plusieurs fois la mention d'une certaine autorité dont Éléonore ferait preuve quant au comportement que son mari doit avoir à la Cour. Soit que Jérôme ne sache pas bien se comporter, soit qu'elle doive intervenir afin qu'il se fasse voir dans ces dîners afin de plaire et par ce biais, de se faire ou d'affermir des relations avec les plus hauts membres de l'entourage du roi. On sait par ailleurs que Jérôme avait un caractère difficile, emporté et peu subtil, et Éléonore, par ses ordres, viendrait corriger ce défaut qui aurait pu avoir de néfastes conséquences sur la position et le réseau des Pontchartrain²⁰. Il est intéressant à travers ces deux exemples de voir comment les femmes de ministres, qui appartiennent aux élites sociales, politiques et économiques, du fait de leur ascendance et de leur mariage, s'intègrent à ces élites et à l'aristocratie également par leurs attitudes.

L'intérêt de la démarche prosopographique est de s'intéresser à des individus donc (ici, il s'agit d'effectuer des recherches sur chacune des femmes entrant dans le groupe d'étude défini), et son utilisation permet également de mettre en lumière leurs caractéristiques au sein de la société : le fait d'avoir épousé un ministre ou futur ministre a-t-il une résonance sur leurs activités ? Les recherches en leur état actuel d'avancement ne

¹⁹. AN, 257AP, dossier 3.

²⁰. Notamment grâce au duc de Saint-Simon, qui appréciait peu le fils Pontchartrain, pourtant son cousin par alliance (leurs épouses étant cousines germaines).

permettent pas de répondre de manière certaine à cette question, mais trois types de résultats peuvent être présentés. Premièrement, les femmes étudiées, sont toutes prises dans des considérations d'alliances, de réseaux et de parentèles, caractéristiques du fonctionnement social de l'époque moderne. Alliance d'abord du fait de leur mariage : on remarque que deux générations de couples sont à distinguer, selon le moment d'exercice. Les ministres pouvant être considérés comme des hommes nouveaux, ceux qui sont les premiers de leur lignée à atteindre cette fonction de gouvernement, à l'image de Fouquet, Colbert, Le Tellier, Pontchartrain (Louis), concluent des mariages endogamiques (endogamie sociale et professionnelle), en épousant des femmes issues de la noblesse de robe et du monde de la finance. Au contraire, leurs fils arrivés aux fonctions, souvent survivanciers (Seignelay, Louvois, ou Jérôme de Pontchartrain), épousent des femmes issues de branches anciennes de la noblesse, filles de maréchaux, et hauts serviteurs des souverains (chambellan, premier gentilhomme de la Chambre par exemple²¹). Deuxièmement, il semble que les épouses des secrétaires d'État, chanceliers et contrôleurs généraux des Finances du règne personnel de Louis XIV aient été des femmes actives. En effet, tandis que les unes s'engagent dans la gestion des biens de leur couple et de leur famille, d'autres (parfois les mêmes) s'investissent dans des stratégies politiques et sociales visant à obtenir honneurs et reconnaissance pour leur couple, dans une société du XVII^e siècle régie par les règles des hiérarchies et du cérémonial. Ainsi trouve-t-on le témoignage chez Saint-Simon ou Dangeau de moments où des certaines épouses de ministres ont été distinguées par le roi par l'obtention d'un honneur particulier (prendre le tabouret chez la duchesse de Bourgogne par exemple). D'autres encore ont laissé des traces de leur charité, traces parfois encore visibles dans l'espace (construction de chapelles, de couvents, d'un hôtel-Dieu). Troisièmement, la mise à jour de ces actions permet de rendre compte d'un fait concernant l'histoire du mariage et du couple à l'époque moderne : malgré des mariages dits « arrangés », des discussions ont lieu entre les époux dans des perspectives d'ascension sociale notamment, par l'acquisition de charges valorisantes ou permettant l'enrichissement. Ces couples entrent alors dans ce que Martine Segalen appelle « concertation conjugale » pour les cas de la société paysanne²², notion qui nous semble ici très intéressante à mobiliser concernant un autre ordre de la société.

20. Comme c'est le cas pour Charles de Souvré, père d'Anne de Souvré, que Louvois a épousée le 19 mars 1662.

22. M. SEGALEN, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, 1980.

Par conséquent, ces quelques conclusions le montrent, faire une prosopographie des femmes de ministres de Louis XIV conduit en réalité à dépasser la démarche elle-même. La prosopographie est particulièrement utile pour notre étude : elle est un moment de définition cohérente du groupe à analyser, et apporte une méthode de travail visant la compilation de documents en série afin de produire des conclusions générales sur ce groupe. Cependant, le nombre limité de femmes composant ce groupe et la spécificité des sources retrouvées et analysées, apparaissent comme autant de critères qui poussent à dépasser la prosopographie comme résultat d'analyse. Ainsi, la démarche prosopographique est adoptée, mais elle ne vise pas à la production d'une prosopographie, plutôt d'une étude historique sur les personnes, afin de comprendre quelles étaient les fonctions des femmes nobles dans la France du XVIIe siècle, et d'insister sur leurs activités.